

TARIF 2021 / 2022

	4 premiers mois sept-oct-nov-déc	trimestre 1 janv-fév-mars	trimestre 2 avr-mai-juin	année de sept à juin
Cours de Classique et/ou Modern'jazz				
1 cours / semaine				
45min (Eveil)	78 €	60 €	60 €	180 €
1h	105 €	78 €	78 €	241 €
1h15	118 €	89 €	89 €	274 €
1h30	124 €	95 €	95 €	283 €
2 cours / semaine				
1h + 1h	168 €	124 €	124 €	385 €
1h + 1h15	182 €	133 €	133 €	410 €
1h15 + 1h15	190 €	141 €	141 €	436 €
1h30 + 1h30	200 €	149 €	149 €	449 €
3 cours et + / semaine	217 €	163 €	163 €	498 €

	Cours de Contemporain			
1 cours / semaine				
1h	105 €	78 €	78 €	241 €
1h15	118 €	89 €	89 €	274 €
1h30	124 €	95 €	95 €	283 €
2 cours / semaine				
1h + 1h	168 €	124 €	124 €	385 €
1h + 1h15	182 €	133 €	133 €	410 €
1h15 + 1h15	190 €	141 €	141 €	436 €
1h30 + 1h30	200 €	149 €	149 €	449 €

« Mixage Proviedanse / Chutondanse » :

* 10% de réduction sur chacun des 2 tarifs si 1 cours de classique ou jazz + 1 cours de contemporain (par ex : 1 cours de classique ou jazz + 1 cours de contemporain d'1h15 = (274€-10%)+(274-10%)

* 20% de réduction sur chacun des 2 tarifs si 2 cours de classique ou jazz + 1 cours de contemporain , pour des cours d'1h

* 25% de réduction sur chacun des 2 tarifs si 2 cours de classique ou jazz + 1 cours de contemporain , pour des cours d'1h15 et plus (par ex : 1 cours de classique d'1h30 et 1 cours de jazz d'1h30 + 1 cours de contemporain d'1h30 = (449-25%)+(283-25%)

Remise Famille :

15% de réduction pour le 2ème et 40% pour le 3ème élève de la même famille (sur le forfait le moins cher)

Cotisation annuelle

Paiements :

Les cotisations doivent être réglées lors de l'inscription en début d'année, quelque soit le type de modalités choisies (cotisation annuelle ou trimestrielle), et seront encaissées selon le planning ci-contre.

année / paiement en 2 chèques possible		
date encaissement si 1 chèque par période	15 septembre	
date encaissement si 2 chèques par période	15 septembre	15 novembre

Cotisations trimestrielles

En cas d'arrêt de l'activité en cours d'année pour les personnes inscrites au trimestre, les chèques donnés en début d'année seront rendus.

Tout trimestre entamé est dû en totalité.

4 premiers mois / paiement en 4 chèques possible (sept-oct-nov-déc)				
date encaissement si 1 chèque par période	15 septembre			
date encaissement si 2 chèques par période	15 septembre		15 novembre	
date encaissement si 4 chèques par période	15 septembre	15 octobre	15 novembre	15 décembre

Pour les personnes inscrites à l'année (cotisation annuelle), l'arrêt de l'activité en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement.

trimestre 2 / paiement en 3 chèques possible			
date encaissement si 1 chèque par période	15 janvier		
date encaissement si 3 chèques par période	15 janvier	15 février	15 mars

trimestre 2 / paiement en 3 chèques possible			
date encaissement si 1 chèque par période	15 avril		
date encaissement si 3 chèques par période	15 avril	15 mai	15 juin

REGLEMENT

Le pass sanitaire est obligatoire pour les + de 18 ans à partir du 1er septembre 2021 et dès le 1er octobre à partir de 12 ans (selon les directives gouvernementales).

Les absences doivent être signalées au professeur. Elles ne donnent droit à aucun remboursement. (Possibilité de rattraper les cours manqués si autre cours de même niveau proposé).

Vacances

L'école est fermée pendant toutes les vacances scolaires.

Les professeurs se réservent le droit, en cas d'absence, de remplacer les cours durant les vacances ou dans les créneaux restants disponibles, en essayant de convenir au plus grand nombre.

Location des costumes

Lors de l'inscription, prévoir un chèque correspondant à la participation à la location des costumes du spectacle de fin d'année. Par élève :

13€ pour un cours

18€ pour 2 cours

20€ pour 3 cours et plus) ;

celui-ci sera encaissé début avril ou remis à l'élève qui ne ferait pas le spectacle

Tenue/Respect/Présentation

Les élèves sont prêts à rentrer en cours à l'heure, en tenue correcte et adaptée à la danse (pour le classique : justaucorps, collant et demi-pointe - jupette et shorty autorisés)

Les cheveux sont attachés pour éviter toute gêne (pour le classique : chignon)

Les téléphones portables doivent être éteints durant les cours (sauf pour les mamans bien sûr !)

Merci pour votre compréhension , Magali et Sandra